
TOURNOIS DE QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS NATIONAUX

I. Préambule :

Les tournois de qualification aux championnats nationaux (TQCN) ont pour but de sélectionner 16 équipes masculines et 16 équipes féminines issues des championnats d'accèsion régionaux qualitatifs. Ceci afin de remplacer les 16 clubs masculin et féminin relégués de national 3.

Si le besoin est supérieur aux 16 places d'accèsion règlementairement prévues, les équipes supplémentaires sont sélectionnées dans la limite de 24 équipes masculines et 24 équipes féminines. Au-delà de 24, les équipes supplémentaires sont proposées au CA et choisies sur dossier.

II. Clubs appelés à participer aux TQCN :

Au plus tard **le 15 avril 2015**, les ligues confirment le nombre d'équipes candidates aux barrages d'accèsion. A la fin des championnats, les ligues fournissent à la CCS le classement général du championnat auquel ses équipes ont participé.

Passée cette date les ligues ne peuvent plus modifier ce nombre. Dans le cas où une ligue n'a pas confirmé la participation de ses équipes, la CCS remplace cette ou ces équipes.

III. Formule Sportive :

Les équipes sont réparties dans 4 poules composées chacune de 8 équipes au maximum selon le nombre total d'équipes proposées par les ligues. Les 8 tournois se déroulent **du 23 au 24 mai 2015**.

Déroulement sportif d'une poule à 8 équipes :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue : les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu, le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Les équipes sont classées de 1 à 8.

Samedi 23 mai 2015 :

- 15h00 M1 : 1 contre 8 (salle A) et M2 : 2 contre 7 (salle B)
- 17h00 M3 : 3 contre 6 (salle A) et M4 : 4 contre 5 (salle B)
- 19h00 M5: Vainqueur M1 contre Vainqueur M2 (salle A)
- 21h00 M6: Vainqueur M3 contre Vainqueur M4 (salle A)

Les vainqueurs des matches M5 et M6 sont qualifiés et accèdent à la N3.

Dimanche 24 mai 2015 :

- 11h00 M7 : Perdant M1 contre Perdant M2 (salle A)
- 11h00 M8 : Perdant M3 contre Perdant M4 (salle B)

Les perdants des matches M7 et M8 sont éliminés.

- 13h00 M9 : Vainqueur M7 contre Perdant M6 (salle B)
- 13h00 M10 : Vainqueur M8 contre Perdant M5 (salle A)

Les vainqueurs des matches M9 et M10 sont qualifiés et accèdent à la N3.

Les perdants des matches M9 et M10 sont classés 5^{ème} ou 6^{ème} en fonction des résultats obtenus lors du tournoi. Si les équipes se sont rencontrées lors du TQCN, le résultat de la rencontre est conservé.

Sinon, la CCS départage les deux équipes en fonction des résultats obtenus tout au long du tournoi : victoire, coefficient set, coefficient point. Ces équipes pourront accéder à la N3 en cas de besoin supplémentaire.

Les équipes classées 7 et 8 ne peuvent pas accéder en Nationale 3.

Déroulement sportif d'une poule à 6 équipes :

Tous les matchs se jouent en 2 sets gagnants en marque continue : les 2 premiers sets en 25 points (2 points d'écart) et s'il y a lieu, le set décisif en 15 points (2 points d'écart).

Samedi 23 mai 2015 :

- 14h00 M1 : 1 contre 6 (salle A) et M2 : 2 contre 5 (salle B)
- 17h00 M3 : Perdant M1 contre 4 (salle A) et M4 : Perdant M2 contre 3 (salle B)
- 19h00 M5 : Vainqueur M1 contre 4 (salle A) M6 : Vainqueur M2 contre 3 (salle B)

Classement de la première poule :

Poule A	Poule B
1 Accède en n3	1 Accède en n3
2 -----	2 -----
3 -----	3 -----

Les équipes classées première de chaque poule sont qualifiées et accèdent à la N3 pour la saison 2015-2016.

Les équipes classées deuxième et troisième de chaque poule jouent la qualification le dimanche. Le 2^e de la poule A, rencontre le 3^e de la poule B. Le 2^e de la poule B, rencontre le 3^e de la poule A.

Dimanche 24 mai 2015 :

- 11h00 M7 : 2^{ème} de la poule A contre 3^{ème} de la poule B (salle A)
- 11h00 M8 : 2^{ème} de la poule B contre 3^{ème} de la poule A (salle B)

Les vainqueurs des matches M7 et M8 accèdent en nationale 3 pour la saison 2015-2016.

- 13h00 M9 : Perdant M7 contre Perdant M8 (salle A)

Le match M9 classe les équipes 5^{ème} et 6^{ème} en cas de besoin d'accédant supplémentaire.

IV. Les équipes :

Les équipes doivent être engagées dans le championnat régional, inter-régional ou pré-national de la saison en cours, avoir disputé le championnat et sont proposées par leur ligue.

V. La qualification des joueurs(euse) :

Pour participer au TQCN, un(e) joueur(se) doit être titulaire d'une licence COMPETITION VOLLEY-BALL et être régulièrement qualifié(e) pour l'équipe du GSA disputant la rencontre.

Pour participer à un TQCN, un(e) joueur(se) doit avoir disputé au **minimum trois(3) rencontres** du championnat régional, inter-régional ou pré-national.

Les clubs devront transmettre à leur ligue la liste des joueurs(euses) participant au TQCN. La ligue doit vérifier cette liste et la transmettre à la CCS **avant le 5 mai 2015** pour validation définitive.

VI. Nombre de mutés(ées) :

Le nombre de joueurs(euses) mutés(euses) autorisés(ées) sur la feuille de match est de **trois (3)**.

VII. Les équipements :

L'organisateur doit prévoir deux salles règlementaires. Chaque salle doit être équipée de :

- 13 ballons dont 3 ballons de match (tous les ballons doivent être homologués et de la même marque).
- 2 jeux de mire.
- 1 toise.
- 1 table pour le marqueur qui officie lors de la rencontre.
- 1 panneau de score manuel.
- De l'eau pour les équipes (*soit 1L par match par joueur*).

La CCS préconise aux clubs participants d'avoir deux jeux de maillot pour l'ensemble du tournoi.

VIII. Ballons :

Ballons homologués pour la compétition - **MIKASA : MVA 200, MVA 300, MVA 320 - MOLTEN : V5M5000, V5M4500.**

IX. Arbitres et marqueurs :

La CRA met à disposition quatre arbitres par jour. Les marqueurs sont désignés par le club recevant.

X. Indemnités d'arbitrage :

Les indemnités d'arbitrage sont de 80 € par équipe et par tournoi. Chaque arbitre recevra une indemnité d'arbitrage de 80 € par jour.

Les frais d'arbitrage sont inclus dans les frais d'engagement. La CCA reversera directement les indemnités aux arbitres.

Le club organisateur paie la totalité des frais de marque (10 € par match). Cette somme sera remboursée par la FFVB au club organisateur sur présentation d'une attestation signée par le délégué sportif.

Les frais de déplacement des arbitres sont pris en charge par la FFVB selon le barème en vigueur. (Fiches de remboursement récupérées et envoyées à la FFVB par le délégué sportif)

XI. Nombre d'équipes par ligue :

Chaque ligue ayant un championnat qualificatif pour un genre peut proposer 1 équipe de ce genre. Les équipes supplémentaires sont attribuées suivant le classement des ligues, établi comme suit : Total des licences "Compétitions" métropolitaines de cadets à seniors au 31/12 de la saison en cours par genre.

Chaque ligue éligible à l'accession obtient la possibilité de présenter une équipe par tranche de 1000 licenciés.

Les ligues ayant moins de 600 licences seniors à cadet ne peuvent présenter plus d'une équipe.

En cas de désistement, l'équipe est remplacée en fonction du classement des ligues. Le remplacement se fait dans la poule de l'équipe à remplacer.

XII. Constitution des poules :

Les poules sont constituées par la CCS en tenant compte, autant que possible, de la situation géographique des ligues et de leur classement.

XIII. Accession supplémentaire :

Les 8 équipes 5^e et 6^e des 4 poules des TQCN sont classées de 1 à 8, constituant ainsi le classement général déterminant un ordre en cas de place supplémentaire à l'accession.

XIV. Lieu :

Un appel à candidature est fait auprès des ligues. Les ligues et clubs doivent postuler avant **le 1^{er} avril 2015** auprès de la Commission Centrale Sportive, qui attribue les organisations.

XV. Classements des ligues 2015 :

Féminine					
Ligues	Seniors	M20	M17	Total	Place attribuée
Ligue Ile-de-France	1850	576	817	3243	3
Ligue Rhône-Alpes	764	393	522	1679	2
Ligue Bretagne	619	303	366	1288	2
Ligue Flandres	730	219	256	1205	2
Ligue Pays-de-Loire	575	222	316	1113	2
Ligue Aquitaine	580	176	260	1016	2
Ligue Côte d'Azur	501	176	218	895	2
Ligue Alsace	507	144	199	850	2
Ligue Languedoc-Roussillon	390	173	246	809	2
Ligue Provence	419	118	213	750	2
Ligue Midi-Pyrénées	320	121	245	686	1
Ligue Poitou-Charentes	391	97	111	599	1
Ligue Lorraine	286	66	141	493	1
Ligue Centre	193	77	118	388	1
Ligue Picardie	260	53	63	376	1
Ligue Bourgogne	168	63	69	300	1
Ligue Haute-Normandie	168	36	62	266	1
Ligue Auvergne	145	44	48	237	1
Ligue Basse-Normandie	86	52	80	218	1
Ligue Franche Comté	91	30	54	175	1
Ligue Champagne-Ardenne	72	36	32	140	1
Ligue Corse	46	8	16	70	0
Ligue Limousin	36	4	1	41	0
					32

Masculin					
Ligues	Seniors	M20	M17	Total	Place attribuée
Ligue Ile-de-France	2315	493	620	3428	3
Ligue Flandres	1141	208	170	1519	2
Ligue Rhône-Alpes	741	230	294	1265	2
Ligue Pays-de-Loire	866	139	188	1193	2
Ligue Bretagne	810	168	164	1142	2
Ligue Alsace	704	61	75	840	2
Ligue Côte d'Azur	577	104	127	808	2
Ligue Aquitaine	595	89	100	784	2
Ligue Languedoc-Roussillon	517	117	115	749	2
Ligue Poitou-Charentes	585	69	81	735	2
Ligue Provence	488	69	115	672	1
Ligue Lorraine	372	68	64	504	1
Ligue Centre	337	53	68	458	1
Ligue Picardie	355	55	41	451	1
Ligue Haute-Normandie	339	59	42	440	1
Ligue Midi-Pyrénées	301	60	58	419	1
Ligue Bourgogne	281	39	46	366	1

Ligue Basse-Normandie	132	32	59	223	1
Ligue Champagne-Ardenne	123	13	30	166	1
Ligue Franche Comté	112	22	25	159	1
Ligue Auvergne	97	18	24	139	1
Ligue Corse	28	7	20	55	0
Ligue Limousin	4	0	1	5	0
					32

XVI. Composition des poules :

Féminine

Poule A

1	Ligue Ile-de-France 1
2	Ligue Flandres 1
3	Ligue Alsace 1
4	Ligue Lorraine 1
5	Ligue Picardie 1
6	Ligue Basse-Normandie 1
7	Ligue Bretagne 2
8	Ligue Pays-de-Loire 2

Poule B

1	Ligue Bretagne 1
2	Ligue Pays-de-Loire 1
3	Ligue Ile-de-France 2
4	Ligue Centre 1
5	Ligue Haute-Normandie 1
6	Ligue Champagne-Ardenne 1
7	Ligue Flandres 2
8	Ligue Alsace 2

Poule C

1	Ligue Rhône-Alpes 1
2	Ligue Côte d'Azur 1
3	Ligue Provence 1
4	Ligue Poitou-Charentes 1
5	Ligue Auvergne 1
6	Ligue Ile-de-France 3
7	Ligue Aquitaine 2
8	Ligue Languedoc-Roussillon 2

Poule D

1	Ligue Aquitaine 1
2	Ligue Languedoc-Roussillon 1
3	Ligue Midi-Pyrénées 1
4	Ligue Bourgogne 1
5	Ligue Franche Comté 1
6	Ligue Rhône-Alpes 2
7	Ligue Côte d'Azur 2
8	Ligue Provence 2

Masculine

Poule A		Poule B	
1	Ligue Ile-de-France 1	1	Ligue Flandres 1
2	Ligue Pays-de-Loire 1	2	Ligue Bretagne 1
3	Ligue Alsace 1	3	Ligue Ile-de-France 2
4	Ligue Lorraine 1	4	Ligue Centre 1
5	Ligue Picardie 1	5	Ligue Haute-Normandie 1
6	Ligue Basse-Normandie 1	6	Ligue Champagne-Ardenne 1
7	Ligue Flandres 2	7	Ligue Pays-de-Loire 2
8	Ligue Bretagne 2	8	Ligue Alsace 2

Poule C		Poule D	
1	Ligue Rhône-Alpes 1	1	Ligue Côte d'Azur 1
2	Ligue Aquitaine 1	2	Ligue Languedoc-Roussillon 1
3	Ligue Poitou-Charentes 1	3	Ligue Provence 1
4	Ligue Midi-Pyrénées 1	4	Ligue Bourgogne 1
5	Ligue Franche Comté 1	5	Ligue Auvergne 1
6	Ligue Ile-de-France 3	6	Ligue Rhône-Alpes 2
7	Ligue Côte d'Azur 2	7	Ligue Aquitaine 2
8	Ligue Languedoc-Roussillon 2	8	Ligue Poitou-Charentes 2

XVII. Hébergement et déplacement :

Chaque club participant au TQCN prend en charge son déplacement et son hébergement. Une péréquation des frais de déplacement sera effectuée par la CCS.

XVIII. Engagement et Péréquation des frais de déplacement :

Afin que l'équité entre les clubs soit la plus complète possible, les frais de déplacement des équipes sont répartis sur l'ensemble des équipes participant aux tournois.

Avant les tournois et **au plus tard le 8 mai 2015**, les clubs doivent s'acquitter des frais d'engagement de 380 € afin de pouvoir participer au tournoi. Ces engagements constituent un capital destiné à la péréquation et aux frais d'arbitrage.

Les équipes qui n'ont pas réglé les frais d'engagement dans le délai imposé ne peuvent pas participer au TQCN 2014-2015.

XIX. Forfait :

Un club désigné pour participer à un TQCN et déclaré forfait, ou un club qualifié à l'accèsion en nationale 3 refusant d'accéder, est sanctionné d'une interdiction de participer à un nouveau TQCN durant les deux saisons suivantes. Il est également sanctionné d'une amende équivalente à l'amende du forfait général de National 3.